



Dommages aux infrastructures souterraines

Colombie-Britannique, Ontario et Québec

Faits saillants 2011 et 2012

Collecte de données

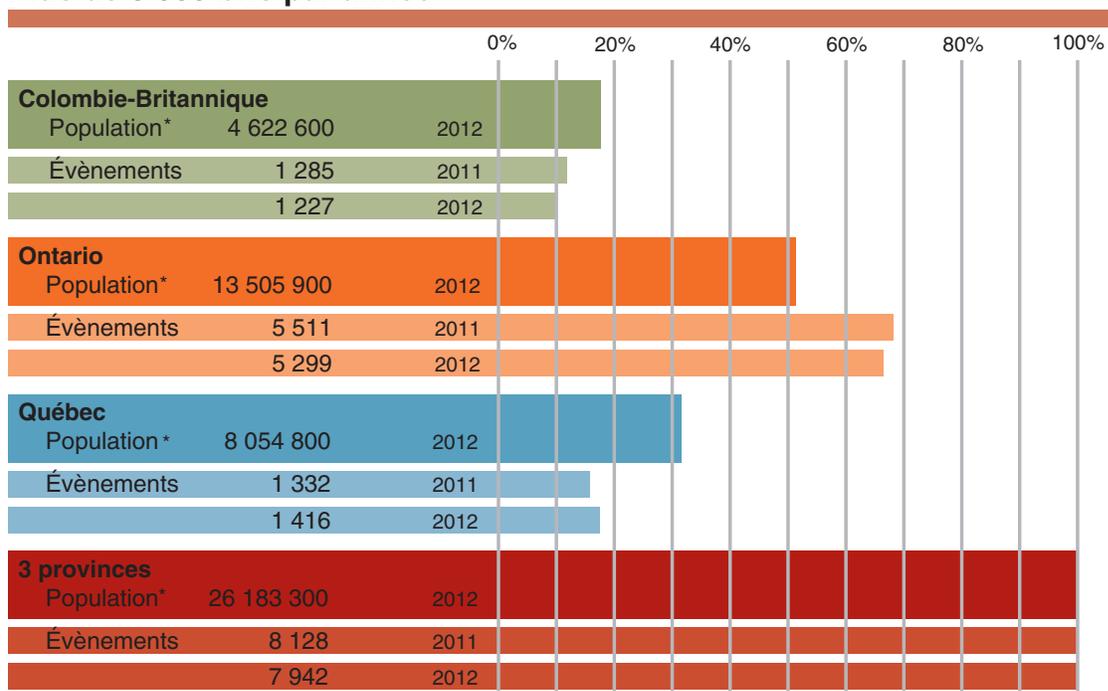
En 2003, la *Common Ground Alliance (CGA)* a mis en place la base de données en ligne *DIRT (Damage Information Reporting Tool)*, appelée en français *ORDI (Outil de rapport sur les dommages aux infrastructures)*, qui permet de documenter les bris aux infrastructures souterraines et ce, à travers l'Amérique de Nord.

Des intervenants de l'Ontario, du Québec et tout récemment de la Colombie-Britannique utilisent cet outil, ce qui leur permet d'obtenir, à partir de l'analyse des données, une vue d'ensemble de la situation et de son évolution. Chacune des trois provinces publie annuellement un rapport d'analyse mais, pour la première fois, des informations sont ici regroupées et analysées dans un seul document.

Mise en garde quant à l'interprétation des données

- La participation à l'ORDI se fait sur une base volontaire. Ce rapport n'inclut donc pas tous les bris survenus dans ces trois provinces.
- Les utilisateurs de l'ORDI tentent de recueillir les renseignements nécessaires pour répondre à chaque question du formulaire de saisie de données. Toutefois, le nombre de questions laissées sans réponse ou avec la réponse « donnée non recueillie » demeure élevé.
- Les données sont présentées sous forme de pourcentage calculé en fonction du total des données connues.

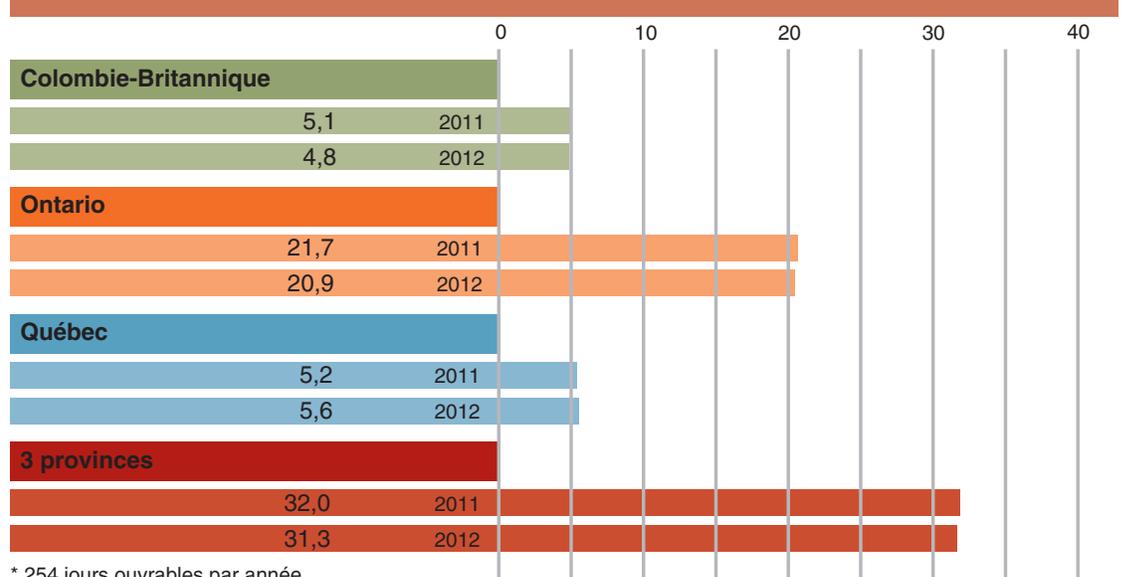
Plus de 8 000 bris par année



* Source : Statistique Canada



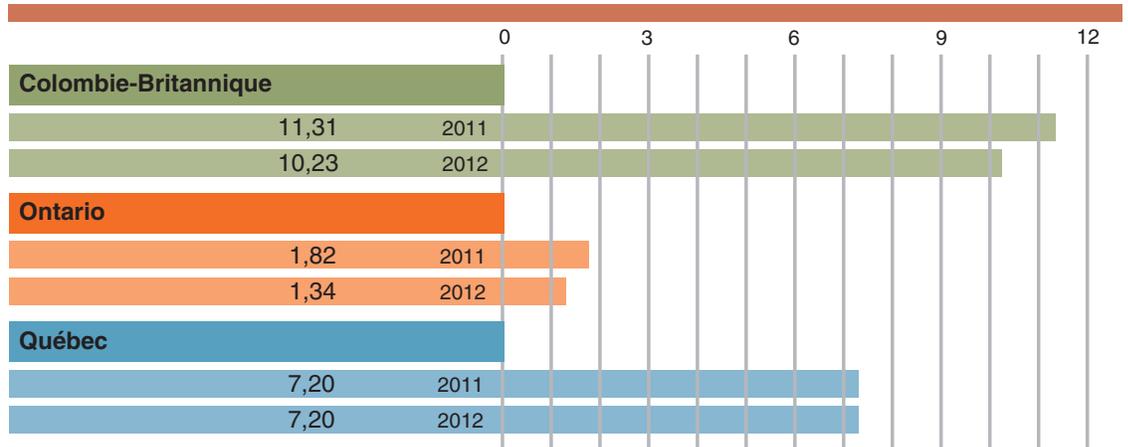
Plus de 31 bris par jour ouvrable*



* 254 jours ouvrables par année

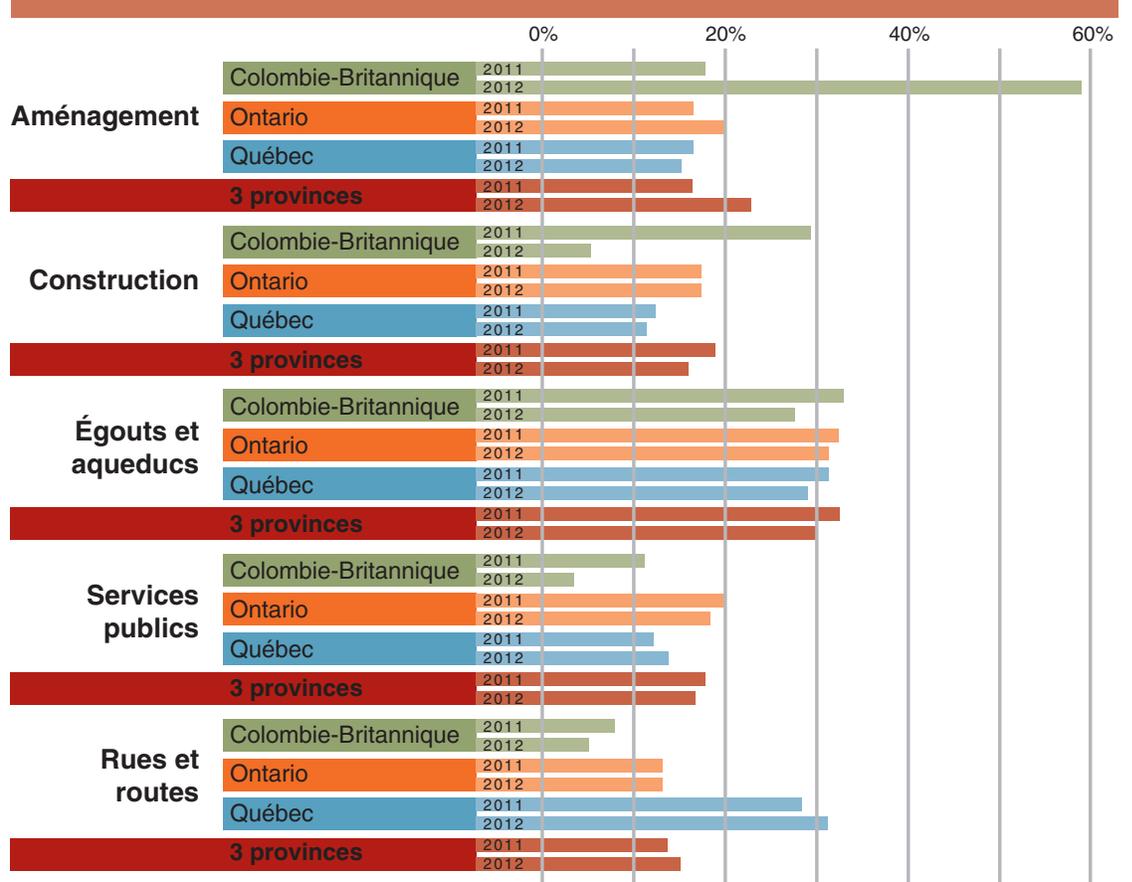
Les bris surviennent principalement dans la province la plus peuplée : l'Ontario. La répartition des évènements peut être influencée par différents facteurs tels que le niveau d'activités économiques.

Nombre de bris par 1 000 demandes de localisation



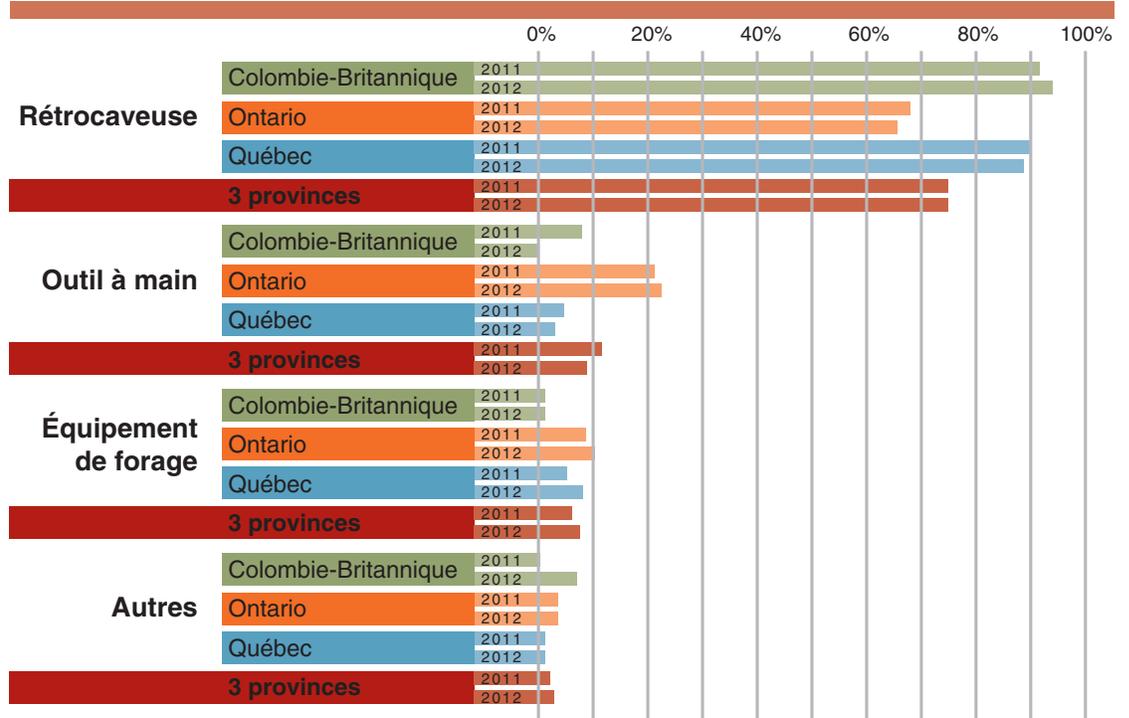
Quoique le Québec et la Colombie-Britannique présentent un nombre total de bris moins élevé que l'Ontario, le ratio démontre que la pratique de demande de localisation au centre d'appels unique y est moins courante.

30 % des bris surviennent lors de travaux d'égouts et d'aqueducs



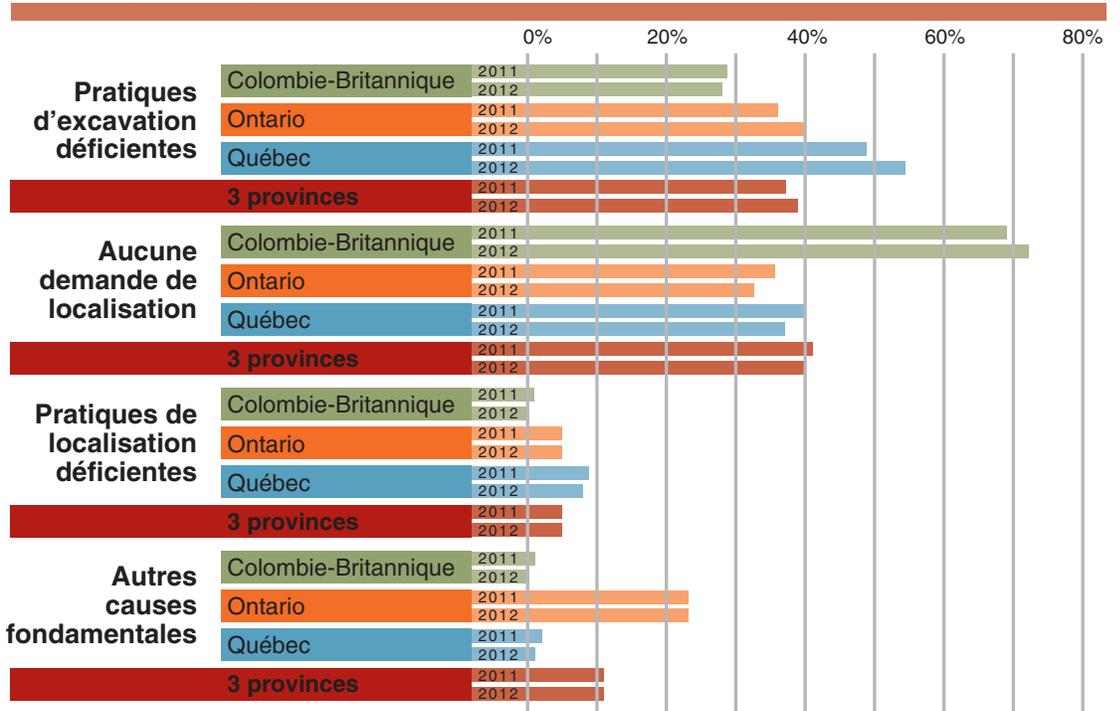
Certaines provinces présentent des particularités : en Colombie-Britannique, les évènements surviennent le plus souvent (59 %) lors de travaux d'aménagement (clôtures, aménagement paysager, irrigation), tandis qu'au Québec, les bris surviennent de façon aussi importante lors de travaux reliés aux rues et aux routes que lors de travaux d'égouts et d'aqueducs.

Dans 75 % des cas de bris, l'équipement utilisé est une rétrocaveuse



Le type d'équipement d'excavation le plus utilisé lors de bris est sans contredit la rétrocaveuse et ce, dans toutes les provinces. Notons toutefois qu'en Ontario, l'outil à main est le deuxième type d'équipement en importance (22 %), tandis que pour les autres provinces, le pourcentage des types d'équipement autres que la rétrocaveuse est trop faible pour qu'ils puissent être identifiés aussi clairement comme deuxième en importance.

40 % des bris sont causés par l'absence de demande de localisation et 39 % par des pratiques d'excavation déficientes



La Colombie-Britannique se démarque fortement avec 72 % des bris causés par le fait qu'aucune demande n'a été présentée auprès du centre d'appels. Au Québec et en Ontario, la première cause des bris est les *Pratiques d'excavation déficientes* avec respectivement 54 % et 40 %. *Aucune demande de localisation* est également une cause importante au Québec (37 %) et en Ontario (32 %).

Ainsi, le message de prévention pourrait différer selon les provinces : au Québec et en Ontario, il pourrait s'agir de creuser de façon sécuritaire, et en Colombie-Britannique, de communiquer avec le centre d'appels avant de creuser.

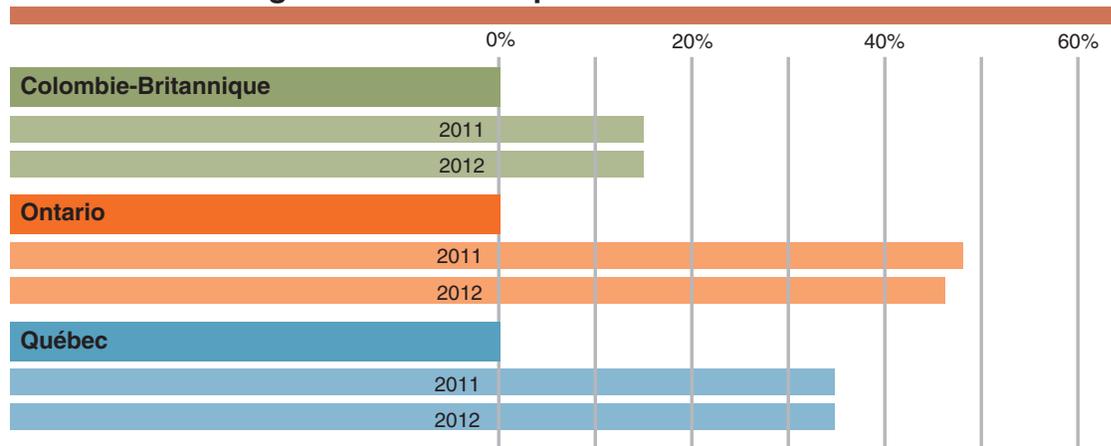
Parmi les *Autres causes fondamentales*, celle qui revient le plus fréquemment pour l'Ontario est *Renseignements de la demande de localisation incomplets*; les demandeurs doivent donc fournir de meilleures informations au centre d'appels unique.

84 % des bris mènent à une interruption de service



Cette situation est presque systématique en Colombie-Britannique où 92 % des bris ont pour conséquence un arrêt de service public. Vu ces pourcentages élevés pour l'ensemble des trois provinces, nous pouvons concevoir d'emblée l'impact économique d'un bris, principalement par ses coûts indirects.

Bris nécessitant le déploiement des services d'urgence des municipalités



Au Québec et en Ontario, ces résultats sont obtenus en présumant que pour 95 % des bris d'infrastructure de gaz naturel, les services d'incendie doivent intervenir. La Colombie-Britannique se démarque, car les services d'urgence n'intervient que dans 15 % des cas impliquant du gaz naturel.

Participez à cette importante collecte de données sur les bris

Le *Canadian Common Ground Alliance (CCGA)* vous invite à vous inscrire à ORDI et à remplir en ligne le formulaire de saisie de données afin de contribuer à documenter les bris survenus au Canada et, du coup, contribuer aux résultats de nos analyses.

www.damagereporting.org

Liste des regroupements de catégories

1. Type de travaux effectués

Aménagement	Clôture, irrigation, aménagement paysager
Construction	Construction immobilière, démolition immobilière, entrée privée, nivelage, développement de site, génie et arpentage, amélioration de voie navigable, entretien ferroviaire
Égouts et aqueducs	Égouts, eau, drainage
Services publics	Gaz naturel, électricité, vapeur, pipeline liquide, télécommunications, câblodistribution
Rues et routes	Bordures et trottoirs, poteaux, scarification, transport en commun, travaux routiers, drains et ponceaux, éclairage de rue, panneaux de signalisation, feux de circulation

2. Type d'équipement d'excavation

Rétrocaveuse	Pelle rétrocaveuse et excavateur à chenilles (<i>backhoe/trackhoe</i>), trancheuse
Outil à main	Outil à main, sondeur
Équipement de forage	Tarière, aléseuse, équipement de forage dirigé, équipement de forage
Autres	Niveleuse et décapeuse, scarificatrice et pulvo, dynamitage, aspiration, équipement agricole

3. Les causes fondamentales

Aucune demande auprès du centre d'appels	Aucune demande n'a été faite auprès du centre d'appels unique
Pratiques d'excavation déficientes	Repères non protégés Infrastructure exposée non soutenue ou non protégée Techniques d'excavation douces non utilisées lorsque requis Mise à découvert non effectuée Mauvaises pratiques de remblayage Zone tampon non respectée Autres pratiques d'excavation méconnues
Pratiques de localisation déficientes	Impossibilité de repérer l'infrastructure Marquage au sol erroné Infrastructure non localisée Plans erronés
Autres causes fondamentales	Renseignements de la demande de localisation incomplets Renseignements de la demande de localisation erronés Erreur du centre d'appels unique Infrastructure abandonnée Infrastructure en mauvais état Infrastructure préalablement endommagée Autre